

Procès-verbal du Comité Syndical du 9 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le 9 février le Comité du Syndicat Mixte Loire et Goulaine (SMLG) dûment convoqué s'est réuni à dix-huit heures trente en session ordinaire à la Maison bleue à Haute-Goulaine sous la présidence de Monsieur Pierre BERTIN.

PRESENTS :

Basse-Goulaine	Mme METRO
Divatte-sur-Loire	Mme BABIN (suppléante)
Haute-Goulaine	Mme CHAPEAU, Mr CHARPENTIER
La Chapelle Heulin	Mr DE CHARRETTE, Mr BULTEAU (suppléant)
La Haye-Fouassière	Mme PARAGOT
Le Landreau	Mr BERTIN, Mr FLEURANCE
Le Loroux-Bottreau	Mr GUILLOU
Saint Julien de Concelles	Mr MARCHAIS, Mr PINEAU
Vallet	Mr AUBRON

EXCUSES :

Divatte-sur-Loire	Mme LERAY, Mr COIGNET, Mr COCHELIN (suppléante)
La Chapelle Heulin	Mme FUZET
La Remaudière	Mr CALLEDE, Mme LAURENT, Mr CUSSONNEAU
Vallet	Mme CHARRIER, Mr COLAISSEAU (suppléant)

Etaient également présents :

- Mme LE ROY Laurence, Directrice du SMLG
- Mr THIERY-COLLET, Chargé de mission Contrat territorial Goulaine
- Mme MERLET, Comptable- accueil du public
- Mr TEILLET Benoît, Animateur nature
- Mr BRICARD Philippe, Agent de marais

Est nommé Secrétaire de séance Mr BULTEAU

Départ à 20h00 de Mme METRO

1. Approbation du PV du 9 février 2017

Le Président demande à l'assemblée si celle-ci a des remarques concernant le PV du 9 février 2017. Il constate qu'aucun membre de l'Assemblée ne souhaite apporter de modifications à ce PV.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical:

- **Approuve le procès-verbal à l'unanimité**

AFFAIRES GENERALES

2. Approbation du compte administratif 2016

Concernant l'approbation du Compte administratif dressé par Mr BERTIN ordonnateur, le Comité Syndical réuni sous la présidence de Mme CHAPEAU, Vice-Présidente et en l'absence du Président, après s'être fait présenter le Budget primitif, les titres définitifs des créances à recouvrer et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le Compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagne du Compte de gestion du receveur,

Considérant que Mr BERTIN ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'année 2016 les finances du Syndicat en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Après en avoir délibéré, avec 12 voix pour, et une abstention, le Comité Syndical décide:

- **d'approuver l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen**
- **de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et les crédits annulés**

3. Affectation du résultat 2016

Concernant l'approbation du Compte administratif dressé par Mr BERTIN ordonnateur, le Comité Syndical réuni sous la présidence de Mme CHAPEAU, Vice-Présidente et en l'absence du Président, après s'être fait présenter le Budget primitif, les titres définitifs des créances à recouvrer et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le Compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagne du Compte de gestion du receveur,

Considérant que Mr BERTIN ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'année 2016 les finances du Syndicat en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

- Procédant au règlement définitif du budget 2016, propose d'affecter une partie du résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour un montant de 54 326.01 € à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » de la section d'investissement, de reporter le reste du résultat excédentaire d'un montant de 243 387.78 € à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté » et de reporter le résultat déficitaire d'investissement d'un montant de -54 326.01 € à l'article 001 « déficit d'investissement reporté de la section investissement » selon le tableau ci-dessous:

AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice 2016 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+171 671,80
B Résultats antérieurs reportés 2015 ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+126 041,99
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	+297 713,79
D Solde d'exécution d'investissement 2016	+53 621,51

(précédé de + ou -) E Solde d'exécution d'investissement reporté 2015	-107 947,52
(précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	-54 326,01
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u> Besoin de financement Excédent de financement	
Besoin de financement = F = D+E	-54 326,01

Après en avoir délibéré, avec 12 voix pour, et une abstention, le Comité Syndical décide:

- **d'affecter une partie du résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour un montant de 54 326.01 € à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » de la section d'investissement, de reporter le reste du résultat excédentaire d'un montant de 243 387.78 € à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté » et de reporter le résultat déficitaire d'investissement d'un montant de -54 326.01 € à l'article 001 « déficit d'investissement reporté de la section investissement » selon le tableau ci-dessus**

4. Approbation du compte de gestion 2016

En l'absence du Président, Mme CHAPEAU, Vice-Présidente, précise que le compte de gestion a été joint à la convocation du Comité Syndical. Il indique que le Receveur ne peut pas être présent pour le détailler.

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2016 et les délibérations qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le Compte de gestion dressé par le receveur,

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer,

Considérant le Compte de gestion

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical:

- déclare avec 12 voix pour et une abstention, que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

5. Montant des redevances 2017

Mr Marchais, adjoint au Vice-Président, indique que la situation financière du Syndicat est saine.

Il propose de conserver le montant des redevances, tel que cela a été proposé lors du Débat d'orientation Budgétaire le 9 février 2017. Les montants proposés sont les suivants:

- Terres maraîchères: 90 €/ha
- Prés, sols: 30 €/ha
- Marais: 15 €/ha

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité décide de maintenir les montants des redevances inchangées par rapport à 2016, soit:

- **Terres maraîchères: 90 €/ha**
- **Prés, sols: 30 €/ha**
- **Marais: 15 €/ha**

6. Participations communales 2017 pour le volet "hydraulique"

Mr Marchais, adjoint au Vice-Président, indique que les montants des participations communales pour 2017 ont été présentés dans la note de synthèse jointe à la convocation. Le total du montant des participations pour les communes est égal au montant total versé par les riverains. Les redevances restent inchangées pour les riverains, les variations des participations communales sont uniquement dues à l'évolution de leur population. Il propose:

- De conserver le montant total des redevances versées par les riverains et de calculer les participations sur la partie "hydraulique" des communes en conséquence, conformément aux statuts du Syndicat.
- De prendre en compte les derniers chiffres du recensement connus au 01/01/2017 pour le calcul des participations "hydraulique" provenant des communes.

Mme LE ROY rappelle les montants par communes. Elle indique qu'avec les arrondis, deux montants présentent une différence de 1 € à la baisse par rapport à la grille différents présenté de 22334 pour la commune

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **De conserver les montants relatifs aux redevances versées par les riverains et de calculer les participations sur la partie "hydraulique" des communes en conséquence conformément aux statuts du Syndicat**
- **De prendre en compte les derniers chiffres du recensement connus au 01/01/2017 pour le calcul des participations "hydraulique" provenant des communes**

7. Participations communales et intercommunales 2017 pour le volet "animation-tourisme"

Comme présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire il est proposé de maintenir la participation à 1.76 €/ habitant. Le montant des participations communales et intercommunales pour 2017 est présenté en annexe 4. Il est proposé:

- De maintenir la participation à 1.76 €/ habitant.
- De prendre en compte les derniers chiffres du recensement connus au 01/01/2017 pour le calcul des participations "animation-tourisme" provenant de la commune de Basse-Goulaine et des intercommunalités.

8. Adoption du Budget Primitif 2017

Il est rappelé que les grandes orientations du budget 2017 ont été discutées à l'occasion du Débat d'orientation budgétaire du 4 février 2017. Le détail du budget primitif est présenté en annexe 1.

La **section de fonctionnement** (dépenses et recettes) s'équilibre à **871 520.78 €** :

Dépenses

011	Charges à caractère général	342 026.24 €
012	Charges de personnel	226 920.00 €
022	Dépenses imprévues	7 069.54 €
023	Virement à la section d'investissement	224 900.00 €
65	Autres charges de gestion	13 300.00 €
66	Charges financières	5 105.00 €
67	Charges exceptionnelles	6 500.00 €
042	Transferts entre sections	45 700.00 €

Recettes

002	Excédent antérieur	243 387.78 €
042	Transferts entre sections	11 992.00 €
70	Produits des services	194 092.00 €
74	Dotations et participations	422 049.00 €

Il est proposé:

- d'adopter le budget primitif pour la section de fonctionnement.

La **section d'investissement** (dépenses et recettes) s'équilibre à 363 945.01 € :

Dépenses

001	Déficit antérieur reporté	54 326.01 €
020	Dépenses imprévues	7 000.00 €
040	Transferts entre sections	11 992.00 €
16	Emprunts et dettes	60 900.00 €
20	Immobilisations incorporelles	5 150.00 €
21	Immobilisations corporelles	224 577.00 €

Recettes

021	Virement de la section de fonctionnement	224 900.00 €
040	Transferts entre sections	45 700.00 €
10	Dotations, fonds divers	74 326.01 €
13	Subventions	19 019.00 €

Il est proposé:

- d'adopter le budget primitif pour la section d'investissement.

Les tableaux ci-dessous présentent les indicateurs de gestion pour L'ANALYSE DE L'ENDETTEMENT

Premier ratio	2015	2016	BP 2017
Cap restant dû	208858,71	150732,58	90077,19
CAF Brute	253 285,69	194 793,37	22 289,76
RATIO EN ANNEE	0,82	0,77	4,04

Ce ratio estime en nombre d'années la capacité du Syndicat à rembourser le capital restant dû de ses emprunts en fonction de sa capacité d'autofinancement brute.

Pour être correct le ratio doit être inférieur à 8 ans.

Deuxième ratio	2015	2016	BP 2017
Cap restant dû	208 858,71	150 732,58	90 077,19
Produits réels de fonctionnement	554 029,33	545 375,80	616 141,00
RATIO EN ANNEE	0,38	0,28	0,15

Ce ratio estime en nombre d'années la capacité du Syndicat à rembourser le capital restant dû de ses emprunts en fonction de ses produits réels de fonctionnement.

Pour être correct le ratio doit être inférieur à 1,5 an.

9. Adhésion au groupement de commandes de Clisson, Sèvre et Maine Agglomération pour la refonte du site internet du SMLG

Le SMLG a lancé un marché pour la refonte de son site internet en 2016. Au vu des offres proposées très élevées (14 472 € TTC et 23 998 € TTC), le marché a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général.

Parallèlement, Clisson Sèvre, Maine Agglomération ayant lancé un appel d'offre pour une commande groupée de site internet a sélectionné un prestataire. Le SMLG peut adhérer à ce groupement par le biais d'une convention (Cf. annexe 5).

Le coût relatif à la refonte du site internet pour le SMLG serait nettement moins important que si le SMLG est seul (Cf. tableau ci-dessous).

Coût refonte site internet SMLG / Groupement commandes SMA						
		N° du lot	N° de prix	Prestation	Coût HT	Coût TTC
Année 1	Site internet	1	C02	Fourniture de la charte graphique WEB d'un site communal	675	810

		2	T03	Fourniture, paramétrage, adaptation, installation et recette d'1 site communal sur la plateforme incluant toutes les fonctionnalités disponibles et mise en conformité	3600	4320
Total site internet					4275	5130
	Formation	2	T09	Formation et transfert de compétences	450	540
TOTAL Année 1					4725	5670
Année n+1		2	T11	Assistance technique, maintenance corrective et évolutive globale : 1 an n+1	900	1080

A noter que le coût global de la maintenance en année n+1 sera pris en charge par la Communauté d'Agglomération avec un principe de refacturation au prorata de la taille du site, tout comme l'hébergement.

Il est proposé:

- d'adhérer au groupement de commandes en signant la convention
- d'autoriser la signature et la notification aux titulaires désignés par la commission du 06 septembre 2016

HYDRAULIQUE

10. Calendrier et programme de travaux sur les ouvrages hydrauliques

Le programme de travaux prévu en 2017 est présenté en annexe 6.

Le calendrier est le suivant:

- Mai 2017: Préparation de chantier
- Juin 2017: Réalisation des travaux hors d'eau
- Juillet 2017: Batardage de la station de pompage et réalisation des travaux sous la ligne d'eau. Les mouvements d'eau seront réalisés à partir de l'ancien vannage.

La problématique des embâcles en aval n'étant toujours pas traité, cela va nécessiter une surveillance accrue (passage en mode manuel envisagé + surveillance humaine) afin que les troncs et branchages ne viennent pas bloquer les ouvrages au moment des phases de remplissage.

QUESTIONS DIVERSES

11. Approbation du PV du 8 décembre 2016

Le Président demande à l'assemblée si celle-ci a des remarques concernant le PV du 8 décembre 2016. Il constate qu'aucun membre de l'Assemblée ne souhaite apporter de modifications à ce PV.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical:

- **Approuve le procès-verbal à l'unanimité**

Le Président indique qu'un point va être rajouté à l'ordre du jour en 5 bis: le transfert du site-pilote viticole depuis le contrat territorial vers le contrat de filière Agence de l'Eau Loire Bretagne/Chambre d'Agriculture.

12. Présentation du DOB (Document d'Orientation Budgétaire) 2017 et du ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) 2017

Mme LE ROY et Mr BERTIN présentent les éléments relatifs au Document d'Orientation Budgétaire 2017 et au Rapport d'Orientations Budgétaires 2017 (cf. annexes 1 et 2).

Mr BERTIN précise que sur ce budget, les redevances riverains représentent 22 % des recettes de fonctionnement.

Mme LE RAY indique que le Syndicat de la Divatte possède un 4*4 Range Rover qui lui sert peu. Il serait possible de le mutualiser lorsqu'il y en a besoin au SMLG. L'existence d'un treuil sur ce véhicule est un outil qui pourrait être utile.

Mr BERTIN indique que cela va être étudié, mais que le SMLG a besoin d'un véhicule au quotidien, puisque deux agents sont désormais régulièrement sur le terrain avec l'arrivée de Jonathan THIERY-COLLET. L'achat d'un véhicule est nécessaire.

Mr MARCHAIS indique que suite au fort effort demandé aux riverains en 2015 et vu l'excédent important de fonctionnement, il serait judicieux d'avoir une ambition plus importante sur la ripisylve du Canal des Bardets en 2017. Le budget le permet, et ce serait un signal fort en direction des riverains pour montrer l'action du SMLG. Il souhaite qu'un budget supplémentaire soit dégagé à ce sujet.

Mme CHAPEAU approuve.

Mme LE ROY indique qu'elle va faire une demande de devis pour intervenir sur la ripisylve depuis la Boire de la Roche jusqu'à Embreil, ce qui permettrait de terminer la restauration de la ripisylve sur le canal des Bardets.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical :

- **Prend acte des orientations budgétaires 2017 sur la base du rapport d'orientation budgétaire**
- **Prend acte des orientations budgétaires 2017 de maintenir les redevances des propriétaires à hauteur de 90 € l'hectare pour les terres maraîchères, de 30 € l'hectare pour les prés et les sols et 15 € l'hectare pour les marais**
- **Prendre acte de tenir compte des chiffres du recensement au 1^{er} janvier 2017 pour calculer les participations des communes**
- **Prend acte des orientations budgétaires 2017 de maintenir à 1.76 € par habitant la participation sur la compétence "animation-tourisme"**
- **Prendre acte de tenir compte des chiffres du recensement au 1^{er} janvier 2017 pour calculer les participations des communes et Communautés de Communes**

13. Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le Président explique qu'une ligne de trésorerie doit être ouverte le temps de percevoir les participations des communes et communautés de communes, les taxes des riverains et les subventions attendues au titre de l'année 2017. Il indique qu'en 2016, cette ligne n'a été utilisée que 3 mois.

Il propose au comité syndical l'ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 € et demande au Comité syndical de lui donner pouvoir pour lancer une consultation auprès des banques et retenir l'offre la plus intéressante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical :

- **décide d'ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 € pour une durée d'un an,**
- **donne pouvoir au Président pour lancer une consultation auprès des banques et retenir l'offre la plus intéressante.**

14. Marchés attribués ou en cours d'attribution

Le Président présente les marchés récemment attribués ou en cours d'attribution.

- Suivi qualité de l'eau sur les sites-pilotes: 11 525.95 € TTC
- Diags agricoles: 21 120 € TTC
- Inventaire espèces protégées 18 270 € TTC (marché sur 4 ans)

Mme LERAY précise que pour les inventaires botaniques, il est possible de faire appel aux amis du jardin des plantes. Ces personnes interviennent bénévolement.

Le Président indique que suite à la délibération du 8 décembre 2016, le marché de révision du DOCOB habitats et de l'élaboration du DOCOB oiseaux a été lancé le 19 décembre pour une réponse au 18 janvier. Deux offres ont été reçues. Les offres ont été analysées.

- o MTDA: note de 79,792/100 pour un montant de 56 460 € TTC
- o Xavière Hardy avec sous-traitance LPO: note de 82/100 pour un montant de 39 541 € TTC

Conformément à l'analyse des offres, il propose d'attribuer le marché à Xavière Hardy avec sous-traitance LPO pour un montant de 39 541 € TTC. La demande de subvention est légèrement supérieure pour couvrir 3 réunions supplémentaires pour un montant de 1 425 € HT (475 € HT par réunion).

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité:

- d'attribuer le marché à Xavière HARDY avec sous-traitance LPO
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires juridiques, financières, techniques et administratives,
- d'effectuer les demandes de subventions correspondantes auprès du MEDE et du FEDER

15. bis : Transfert de l'action « mise en place d'un site- pilote viticulture » sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat vers le contrat de filière Agence de l'eau-Chambre d'agriculture

Le Président indique qu'un contrat de filière viticole entre l'Agence de l'eau et la Chambre d'Agriculture prévoit de réaliser des sites-pilotes. Cette action étant redondante avec les actions incluses dans le contrat territorial sous maîtrise d'ouvrage du SMLG. Il a été décidé par le bureau de retirer cette action du Contrat territorial. Ainsi les actions de la fiche-action n°2 intitulées "Réalisation des diagnostics agricoles" et "Propositions de démonstrations et de formation" sont retirées du contrat territorial "Goulaine" pour un montant respectivement de 15 000 € HT et 14 000 € HT.

Le Syndicat conserve, par contre, sur le site-pilote qui sera élaboré par le contrat de filière sur son territoire, la réalisation d'aménagements anti-érosifs d'un montant de 35 000 € HT sur le site-pilote, ainsi que le suivi de la qualité de l'eau d'un montant de 11 000 € HT sur la durée du contrat.

Mr COUILLAUD indique que les quantités de pesticides déversées sont déjà connues puisque transmises par les distributeurs.

Mr PINEAU précise que le but de telles actions est de montrer ce qui est déjà fait.

Mr MARCHAIS indique que suite aux problèmes rencontrés après un traitement aux pesticides sur Saint Julien de Concelles, une réunion a été organisée entre tous les acteurs, ce qui a permis aux gens de comprendre pourquoi les exploitants traitent.

Mr COUILLAUD indique qu'il est nécessaire que les personnes comprennent la raison des traitements.

La décision du transfert du site-pilote n'amène aucune remarque de la part du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité:

- de supprimer les actions du contrat territorial "Goulaine" de la fiche-action n°2 intitulées "Réalisation des diagnostics agricoles" et "Propositions de démonstrations et de formation" pour un montant respectivement de 15 000 € HT et 14 000 € HT
- De conserver sur le site-pilote qui sera élaboré par le contrat de filière sur son territoire, la réalisation d'aménagements anti-érosifs d'un montant de 35 000 € HT sur le site-pilote, ainsi que le suivi de la qualité de l'eau d'un montant de 11 000 € HT sur la durée du contrat

HYDRAULIQUE

16. Rapport d'activités 2016

Le Président indique que le rapport d'activité 2016 a été annexé avec la convocation. Ce rapport n'apporte pas de remarques particulières.

17. Demandes de subvention auprès du MEDDE et du FEDER pour le programme Natura 2000 pour la période 2017-2019

Mme LE ROY indique qu'une subvention afin de couvrir les dépenses relatives aux missions d'animation et à la prestation de suivi du site Natura 2000 est demandée. Cette demande couvre un montant global de 113 280.88 € pour la période du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2019.

Ce montant est plus élevé que les dernières demandes de subventions pour deux raisons:

- Il porte sur deux années (2017-2019) au lieu d'une.
- Il englobe le montant de l'étude de révision/élaboration des DOCOB

Le plan de financement est récapitulé ci-dessous.

Opération	Montant de la demande de financement	Plan de financement	
		MEDDE (50 %)	FEDER (50 %)
Période du 1 ^{er} février 2017 au 31 janvier 2019	113 280.88 € TTC	56 640.44 € TTC	56 640.44 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- d'adopter la proposition du Président,
- d'approuver le plan de financement
- d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires
- d'effectuer les demandes de subventions correspondantes auprès du MEDDE et du FEDER

18. Présentation du programme de travaux 2017

Le Président présente le programme de travaux 2017:

- La troisième tranche de travaux sur les ouvrages hydrauliques qui a été reportée suite à la rupture des câbles de l'ancien vannage en 2016, pour un montant de 71 380 €
- Les travaux de restauration de la ripisylve sur le Canal de Goulaine (depuis Embreil jusqu'aux ouvrages de Basse-Goulaine): 10 500 €
- La suite des travaux d'entretien de la Maison bleue (peinture sur boiseries extérieures): 500 €
- La continuité du programme de curage et l'enlèvement de la jussie

- Les programmes de travaux sur le ruisseau du Beau Chêne dans le cadre du Contrat territorial: 59 400 € TTC.

Le Président indique qu'une exposition est actuellement présente au SMLG et qu'il serait intéressant que celle-ci tourne.

Mr COIGNET indique que cela pourrait être intéressant qu'elle soit présentée au troc-plantes du 24 mars et à la semaine du développement durable du 30 mai au 5 juin à Divatte/Loire.

Mr THIERY-COLLET indique qu'il dispose également de supports pédagogiques sur le jardinage au naturel qu'il compte déposer dans les communes.

Mme CHAPEAU précise qu'une très belle expo photo sur le thème de l'eau réalisée par des jeunes est présente à la mairie de Haute-Goulaine jusqu'au 1^{er} avril. Elle invite chacun à venir la voir.

19. Infos Agence de l'Eau sur les pesticides

Mr BERTIN indique que le SMLG a reçu une information de la part de l'Agence de l'eau qui réalise des suivis de la qualité de l'eau sur les cours d'eau du bassin Loire-Bretagne. Le bassin de la Goulaine se distingue par sa pollution au métobromuron, herbicide utilisé pour désherber la mâche. Le bassin versant est dans le top 5 des cours d'eau le plus pollué.

Mme LE ROY précise que ces analyses sont réalisées sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne qui représente 2/5^{ème} du territoire français (depuis les sources de la Loire jusqu'à la pointe du Finistère). Parmi les 5 cours d'eau les plus pollués en décembre 2016, deux rivières font partie du bassin versant de Goulaine (la Goulaine et la Boire de la Roche).

Mr MARCHAIS indique que cette molécule n'est pas pratiquement plus utilisée par les maraîchers et que c'est dû à une accumulation ancienne.

Mr ZAOUÏ indique que cela ne peut être une réponse suffisante à apporter.

20. Info sur courrier envoyé aux viticulteurs par rapport à la formation du brouillard

Mr BERTIN indique que le SMLG a reçu un courrier de la part des viticulteurs de la Chapelle Heulin, et du Landreau relatif à la formation du brouillard sur le marais et au gel. Il précise qu'un courrier va être envoyé pour expliquer que les niveaux d'eau n'influent pas sur la formation du brouillard et que celui-ci ne se forme que dans des conditions atmosphériques précises (réchauffement de la masse d'eau et différence de température entre le jour et la nuit). Ainsi, cet automne, du brouillard a pu être constaté à maintes reprises sur le marais qui avait pourtant des niveaux d'eau très bas. Il indique

que le courrier précise que le Syndicat ne décide pas seul des niveaux d'eau, mais se conforme aux décisions du copil.

ANIMATION-TOURISME

21. Rapport d'activités 2016

Mr TEILLET présente le rapport d'activité sur la partie animation-tourisme. Ce rapport n'apporte pas de remarques particulières.

22. Présentation du programme 2017

Mr TEILLET présente le programme 2017 sur la partie animation-tourisme. Cette présentation n'apporte pas de remarques particulières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.